



DEMANDE DE COTATION

N° 02 /DC/C-DARAK/CIPM/2026 DU 19 / 01 /2026,

POUR LES TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN 269 TABLE-BANCS ET 04 BUREAUX DE MAITRES DANS
CERTAINES EP DE LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE
L'EXTREME-NORD, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

1. Objet de Consultation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2026, le Maire de la Commune de DARAK, Autorité Contractante, invite les soumissionnaires présélectionnés à soumissionner pour les travaux d'équipement EN 269 TABLE-BANCS ET 04 BUREAUX DE MAITRES dans certaines EP de la Commune de DARAK, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-nord. Ces équipements sont répartis comme suit.

N°	Désignation	Ecole bénéficiaires
1	269 Tables-bancs et 4 bureaux de maître	EP BILINGUE DARAK (100 table-bancs et 02 bureaux maîtres) EP DARAK GROUPE II ((100 table-bancs et 02 bureaux maîtres) EP MAGALA-KABIR (69 table-bancs)

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent la fabrication, le transport et l'installation de 269 tables bancs et 04 bureaux de maître dans certaines EP de la Commune de DARAK.:

3. Tranches/Allotissement

Les travaux de la présente consultation sont en une seule tranche et en un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Huit Millions Cinq Cent Soixante Quinze Mille (8 575 000) Francs CFA TTC**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Demande de cotation est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Demande de cotation est ouverte aux entreprises ayant été présélectionnées et invitées de droits camerounais invitées avec une expérience avérée dans le domaine équipement public

7. Financement

Les travaux objet du présent Demande de cotation sont financés par le **BIP/MINEDUB de l'exercice 2026** sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour ce Demande de cotation est **hors ligne**. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur et acquitté à la main assortie d'une quittance de versement à la CDEC d'un montant de Cent Soixante Onze Mille Cinq Cent (171 500) FCFA, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des demandes de cotation. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation de Demande de cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Commune de DARAK dès réception de la lettre d'invitation. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP : www.armp.cm

11. Acquisition de Demande de cotation

La version physique du dossier de Demande de cotation peut être obtenue à la Commune de DARAK réception de la lettre d'invitation, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du dossier de Demande de cotation de Trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de DARAK

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat dossier de Demande de cotation.

12. Remise des demandes de cotation

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir [Lieu d'enregistrement des demandes de cotation], au plus tard le ~~22/02~~ /2026 à 13h et devra porter la mention

« DEMANDE DE COTATION
N° ~~02~~ /DC/C-DARAK/CIPM/2026 DU ~~19/01~~ /2026,

POUR LES TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN 269 TABLE-BANCS ET 04 BUREAUX DE MAITRES DANS CERTAINES EP DE
LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de la Consultation;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPC ou offre uniquement en copies

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le ~~22/02~~ /2026 à préciser à 14h heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de DARAK dans la salle des actes de la Commune de DARAK

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement

Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de de Consultation

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- ◆ Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ◆ Absence ou non-conformité du récépissé de la CDEC ;
- ◆ Absence de l'attestation de catégorisation ;
- ◆ de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- ◆ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ◆ du non-respect de **05 sur 07** critères essentiels ;
- ◆ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la consultation financière ;
- ◆ de l'absence d'un élément de la consultation financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ◆ de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ◆ de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des demandes de cotation techniques sera faite sur la base des **05 oui** essentiels ci-dessous :

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ◆ la présentation de la consultation ;
- ◆ les références du soumissionnaire ;
- ◆ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- ◆ les spécifications techniques des équipements
- ◆ le délai et calendrier de la livraison des équipements

NB : Pour être qualifié à l'étape suivant, chaque entreprise doit satisfaire au moins à **04 critères essentiels sur 05 possibles**

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont la consultation est évaluée la moins disante.

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un lots.

18. Durée de validité des demandes de cotation

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des demandes de cotation.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de DARAMAT ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP

DARAMAT, le 18 JAN 2026

Le Maire



Ampliations:

- DDMAP /L&C (pour information)
- BIP/EN (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM/FTKL (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).